

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 1

Mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **1.1. Renforcer les moyens de connaissance et de suivi des systèmes agroforestiers**

Cette action aura pour objectif la mise en place d'un « Observatoire de l'agroforesterie ». Sous l'égide du MAAF, les administrations et partenaires seront réunis dans un groupe de travail afin de mettre en commun leurs données et outils de suivi. L'objectif sera de fournir annuellement un bilan des différentes données disponibles aux niveaux national et régional et de les exploiter. Il sera nécessaire de travailler à l'amélioration des outils de suivi, en proposant des améliorations et des harmonisations des définitions et les typologies utilisées, lorsque cela sera possible. Ce travail sur les données quantitatives devra être accompagné d'un volet qualitatif permettant de décrire les systèmes agroforestiers et les pratiques associées. L'IGN sera impliqué, de même que les partenaires des différents projets partageant cet objectif, notamment le RMT AgroforesterieS, le projet CASDAR Tel-IAE, l'Observatoire national de la ressource en biomasse et l'Observatoire de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et les associations et organisations professionnelles. Outre-mer, ces acteurs travailleront de concert avec un groupe de travail du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) en charge de capitaliser les données et de développer une typologie cohérente pour l'agroforesterie ultramarine.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/DGPE/BCCB

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/SSP, IGN, RMT-AF, AFAF, AFAC, Solagro, Terres Inovia (pour Tél-IAE), MNHN, MEEM. + si distinction des « membres associés » : APCA (pour analyse et diffusion)

Modalités de mise en œuvre : GT

Dispositifs, outils et documents de référence : observatoire prévu par le RMT, données du SSP, de Solagro., du projet Casdar Tel-IAE.

Éléments contribuant au financement : Crédits Casdar du RMT-AF.

Indicateurs et livrables : chiffres annuels des surfaces selon types d'AF (cf typologie définie par le RMT-AF)

Echéances : chaque année (janvier) pour SSP.

Volet outre-mer (si opportun) : OUI : groupe de contact RITA (coordonné par le CIRAD), tel qu'acté en comité de pilotage des RITA. 3 réunions prévues par an (la première en juin 2016), pour transmission des résultats au RMT (via le MAAF/DGPE).

Etat d'avancement au 15/05/2016 : réflexion sur l'observatoire prévu par le RMT, qui n'aura pas pour objectif de donner des chiffres précis et actualisés sur les surfaces. Il faut donc élargir le cercle des structures concernées.

+ commentaires : difficulté pour fournir des chiffres sur l'AF autre qu'intraparcellaire, + fiabilité des

chiffres existants ? Nécessité du GT pour homogénéiser les termes et valider.

* Rencontre avec le BF (SDPE) du MAAF le 10/03/2016, puis contact avec le BP (SD-PAC) le 11/03/2016 : intérêt du RPG (à approfondir).

* Participation du MAAF (BCCB) au séminaire de restitution du projet Tél-IAE, à Toulouse, le 31/03/2016 : intérêt de la télédétection pour la quantification des surfaces des différents types d'agroforesterie.

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 1

Mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **1.2. Renforcer la coordination des actions des établissements de recherche, des instituts techniques agricoles, des chambres d'agriculture, des organismes nationaux à vocation agricole et rural et des réseaux mixtes technologiques**

La coordination des organismes concernés par l'agroforesterie (y compris des structures liées à la forêt, telles que le GIP-EcoFor), permettra de renforcer l'articulation des projets, en lien avec les acteurs du territoire. Le RMT AgroforesterieS associera par ailleurs les grands acteurs de l'agroforesterie tropicale, également membres du RITA.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : ACTA

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : MAAF (DGPE/BCCB, DGER/BDAPI), INRA et RMT-AF, APCA, AGROOF, PNR, associations

Modalités de mise en œuvre : Réunion de l'ensemble des acteurs concernés à prévoir

Dispositifs, outils et documents de référence : tous projets (Casdar IP, Casdar MCAE, Casdar TAE,..., projets autres que Casdar)

Éléments contribuant au financement : sans objet

Indicateurs et livrables : nombre de réunions de concertation, nombre de partenaires impliqués et recensés clairement, annuaire des compétences

Echéances : 1ère réunion à prévoir en 2016, annuaire du RMT-AF livrable en juin 2016, annuaire des compétences nationales en 2017 ?

Volet outre-mer (si opportun) : OUI : groupe de contact RITA (coordonné par le CIRAD), tel qu'acté en comité de pilotage des RITA. 3 réunions prévues par an (la première en juin 2016), pour transmission des résultats au RMT (via le MAAF/DGPE).

Etat d'avancement au 15/05/2016 : projet de 1ère réunion déjà discuté entre ACTA et DGPE/BCCB, travaux du RMT-AF développés le 24/02/2016

+ commentaires : élargir autant que possible la liste des partenaires concernés (ex : FPNRF)

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 1

Mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **1.3. Renforcer les thématiques de recherche sur l'agroforesterie**

Les organismes de recherche, notamment l'INRA et le CIRAD pour ce qui concerne l'outre-mer, proposeront et développeront de nouveaux thèmes de recherche autour de la conception et de l'évaluation des performances des systèmes agroforestiers. Parmi les thèmes de recherche, l'évaluation des services écosystémiques rendus par les systèmes agroforestiers sera développée, en s'appuyant sur les travaux en cours sur le sujet (par exemple dans le cadre d'EFESE et du groupe agro-écosystèmes).

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : INRA (+ RMT-AF)

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : toutes les UMR concernées, ITA, AFAF et AFAC, APCA, CIRAD, DGER/SDRICI, autres RMT concernés (ex : RMT biodiversité et agriculture pour les services écosystémiques).

Modalités de mise en œuvre : A étudier entre l'INRA et toutes les autres structures concernées

Dispositifs, outils et documents de référence : EFESE

Éléments contribuant au financement : en lien avec programmes européens, étudier les liens au PEI (réseau thématique sur l'AF?).

Indicateurs et livrables : publications, articles, séminaires

Echéances : à programmer + livrable du RMT-AF attendu en juin 2016 sur les thèmes de recherche à approfondir

Volet outre-mer (si opportun) : oui – cf CIRAD

Etat d'avancement au 15/05/2016 : cf. INRA

+ commentaires : à relier à l'action 5.3 – Ajouter les thèmes « pollinisateurs » (en lien avec le plan de développement durable de l'apiculture) et « chauves-souris » (en lien avec le projet de PNA chiroptères du MEEM)

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 1

Mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **1.4. Evaluer le rôle de l'agroforesterie dans la mise en oeuvre de la trame verte et bleue**

Cette action, pilotée par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), s'inscrit dans le cadre de l'évaluation des Orientations nationales pour la trame verte et bleue (ONTVB), démarche réglementaire à laquelle le MAAF participe. L'objectif de cette action est, à la suite des retours d'expérience relatifs aux démarches TVB et aux études scientifiques menées sur la restauration des continuités écologiques forestières, de mieux définir les conditions permettant de promouvoir les démarches d'agroforesterie dans le cadre de la mise en oeuvre territoriale des continuités écologiques. Cette action sera mise en oeuvre en partenariat avec le centre de ressources de la TVB et les acteurs locaux participant à la mise en oeuvre de la TVB.

Pilote et personne référente : MEEM (DEB)

Partenaires : structures liées au centre de ressources de la TVB (IRSTEA, ATEN, MNHN, CEREMA, ONEMA), INRA, APCA, AFAF, AFAC, FPNRF

Modalités de mise en oeuvre : inscription de l'action dans les activités du centre de ressources de la TVB

Dispositifs, outils et documents de référence : livrables des projets issus du programme DIVA relatifs à l'agroforesterie et suite données à ce projet de recherche (poursuite des démarches, valorisation des acquis), SRCE, site internet du centre de ressources de la TVB, guide de l'AFAC (Midi-Pyrénées) sur TVB.

Éléments contribuant au financement : crédits du MEEM dédiés au centre de ressources de la TVB et relatifs à l'agroforesterie (à préciser ultérieurement). Financements également par appels à projets recherche.

Indicateurs et livrables : publications, événements, rencontres sur agroforesterie et TVB

Echéances : au plus tard en 2019, date du retour sur la première phase de la TVB via la mise en oeuvre des SRCE.

Volet outre-mer : à préciser (avec RITA ?) sur la base de la mise en place du volet TVB des schémas d'aménagement régionaux (SAR) en cours de rédaction.

État d'avancement au 15/05/2016 : séminaire DIVA des 2 et 3 février 2016, rencontre MAAF/BCCB + MEEM/DEB du 23/02/2016 pour précisions sur cette action + rencontres APCA + AFAC le 24/02/2016

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 1

Mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **1.5. Constituer et faire vivre un réseau de fermes agroforestières de référence**

Cette action sera pilotée par les acteurs de terrain (associations et professionnels) et permettra de constituer un réseau d'exploitations agricoles pilotes et de démonstration en agroforesterie pour contribuer à l'élaboration de références et accueillir des expérimentations. Le RMT AgroforesterieS sera également impliqué, en lien avec d'autres réseaux de fermes de référence pilotés par MAAF ou d'autres RMT.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : AFAF (+ RMT-AF)

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : INRA, APCA, AFAC, réseau des exploitations de l'enseignement agricole (MAAF/DGER), PNR, SOLAGRO (?)

Modalités de mise en œuvre : GT puis constitution, suivi et valorisation de fichier

Dispositifs, outils et documents de référence : Dossier ONVAR, bases de données de chaque partenaire

Éléments contribuant au financement : fonctionnement du RMT, financement de l'ONVAR

Indicateurs et livrables : nombre de structures constituant le réseau, diversité de ces structures

Echéances : cf dossiers du RMT et de l'ONVAR

Volet outre-mer (si opportun) : OUI - à intégrer dans un volet spécifique du réseau (cf RMT)

Etat d'avancement au 15/05/2016 : cf AFAF (ONVAR)

+ commentaires : relier le réseau des exploitations de l'enseignement agricole aux formations dispensées (cf action 3.1.), distinguer le réseau des structures faisant déjà l'objet d'expérimentations, initié par l'AFAF (dans le Sud-Ouest surtout), du réseau des structures potentiellement intéressantes pour des recherches, qui doit être national.

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 2

Améliorer le cadre réglementaire et juridique et renforcer les appuis financiers

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **2.1. Élaborer des propositions sur les dispositifs d'aides**

L'objectif sera d'analyser les modalités actuelles de prise en compte de toutes les formes d'agroforesterie dans la PAC et de formuler des recommandations pour le futur, notamment pour la PAC post 2020. Ces travaux intégreront une analyse des outils de financement complémentaires et innovants qui pourraient être mis en place, sur financements publics via les aides d'États ou sur financements privés, tels que les paiements pour services environnementaux, qui pourraient permettre de développer l'agroforesterie à travers des projets de territoire. Les DOM, bénéficiant de certains dispositifs spécifiques d'aides en raison de leur éloignement, devront faire l'objet d'une analyse particulière en lien avec l'ODEADOM et la Délégation ministérielle aux outre-mer.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/DGPE

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : réseau des DRAAF, APCA, AFAF, AFAC, PNR

Modalités de mise en œuvre : GT (à relier entre autres au stage de M.Colombet / APCA+AFAF)

Dispositifs, outils et documents de référence : RRN, ONVAR

Éléments contribuant au financement : /

Indicateurs et livrables : propositions à porter au niveau européen

Echéances : PAC post 2020

Volet outre-mer (si opportun) : OUI – Avec ODEADOM, sur POSEI (suivi par DMOM du MAAF)

Etat d'avancement au 15/05/2016 : réunions pour stage de M.Colombet le 22/02/2016, début du stage le 07/03/2016 (pour 6 mois), réunion le 29/06/2016

+ commentaires : travail en commun SD-PAC + SDPE au MAAF

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 2

Améliorer le cadre réglementaire et juridique et renforcer les appuis financiers

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **2.2. Renforcer la mobilisation des outils disponibles pour les différents acteurs au niveau régional**

Sous l'égide du MAAF et en relation avec les échelons régionaux des administrations et des collectivités, un groupe de travail sera mis en place pour recenser les dispositifs actuels de soutien direct et indirect au développement de l'agroforesterie, et leurs cadres d'application à toutes les échelles territoriales pour optimiser la cohérence des dispositifs. Ceci permettra à l'ensemble des acteurs et de leurs structures d'avoir une meilleure visibilité sur les outils disponibles et devrait donc permettre d'optimiser la mobilisation de ces dispositifs, par les agriculteurs en particulier.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/DGPE

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : réseau des DRAAF, réseau des correspondants – agriculture en DREAL (MEEM), ARF, AFAF, AFAC, APCA (+ réseau des chambres d'agriculture?)

Modalités de mise en œuvre : GT, inventaire, analyse et création d'outils

Dispositifs, outils et documents de référence : dossiers RRN et ONVAR (+ PRAD ?)

Éléments contribuant au financement : financements RRN et ONVAR

Indicateurs et livrables : publications et autres outils mis en place et diffusés (ex : « l'AF et les arbres ruraux dans les réglementations agricoles »)

Echéances : PAC post 2020

Volet outre-mer (si opportun) : OUI – Avec ODEADOM, sur POSEI (suivi par DMOM du MAAF)

Etat d'avancement au 15/05/2016 : cf dossiers RRN et ONVAR
+ commentaires : /

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 2

Améliorer le cadre réglementaire et juridique et renforcer les appuis financiers

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **2.3. Sécuriser les relations propriétaires – fermiers**

À partir des travaux déjà réalisés sur ce thème (en particulier avec l'APCA et AGROOF), un groupe de travail piloté par le MAAF réunira, aux côtés des représentants des bailleurs et fermiers, tous les acteurs compétents sur les sujets juridiques et réglementaires afin d'identifier les obstacles au développement de l'agroforesterie. Outre la question des baux ruraux (et des clauses environnementales qui peuvent y être associées), les plantations en limite de propriété constitueront également un thème de travail. L'objectif sera de fournir des propositions concrètes d'amélioration des textes existants.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/DGPE (BCCB + BF)

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : APCA, AGROOF, MEEM/DEB (pour BRE), syndicats concernés, représentants des propriétaires, AFAF, AFAC, université Paris-Sorbonne (pour Droit de l'agriculture), PNR

Modalités de mise en œuvre : GT

Dispositifs, outils et documents de référence : travaux déjà existants directement sur le sujet (exemple : étude de questionnement APCA – AGROOF de juin 2015), et sur les baux ruraux environnementaux

Éléments contribuant au financement : /

Indicateurs et livrables : état des lieux des obstacles juridiques, identification des solutions possibles (recommandations, clauses contractuelles,...), propositions pour le Code Rural et/ou autres modifications juridiques
+ document « l'AF et les arbres ruraux dans les réglementations agricoles », RRAF)

Echéances : COPIL annuel du plan

Volet outre-mer (si opportun) : Non (cf discussion du 01/10/2015)

Etat d'avancement au 15/05/2016 : 1ère réunion préparatoire le 15/03/2016, 2ème réunion préparatoire prévue en septembre 2016 (cf CR réunion du 15/03/2016), puis installation d'un groupe de travail officiel à l'automne 2016
+ commentaires : /

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 2

Améliorer le cadre réglementaire et juridique et renforcer les appuis financiers

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **2.4. Favoriser les aménagements agroforestiers dans le cadre des mesures de compensation d'impact environnemental**

Cette action vise à analyser la possibilité de prendre en compte l'implantation de systèmes agroforestiers dans le cadre de mesures de compensation d'impact environnemental lors de projets d'aménagement et à promouvoir cette approche si elle est pertinente. Elle est directement liée aux travaux du MEDDE en cours sur l'évaluation de la doctrine ERC (éviter, réduire, compenser) et de la compensation environnementale. Ce sujet de réflexion pourra donc être inclus au sein des programmes des groupes de travail existants du MEDDE.

Pilote : MEEM (Bureau à préciser)

Partenaires : INRA (d'Avignon / thèse de C.Pellegrin), RMT biodiversité et agriculture, APCA, AFAC

Modalités de mise en œuvre : réflexion sur les critères d'équivalence (GT à mettre en place ?)

Dispositifs, outils et documents de référence : travaux du RMT, thèse de C.Pellegrin, expériences dans les PNR (?), etc.

Éléments contribuant au financement : à terme, le « marché » de la compensation ?

Indicateurs et livrables : des publications, et à terme le développement chiffré de la compensation au profit de l'agroforesterie.

Echéances : le guide des recommandations du MEEM est prévu fin 2016, le décret d'application de la loi RBNP en 2017.

Volet outre-mer : non

Etat d'avancement au 15/05/2016 : rencontre INRA (C.Pellegrin) – MAAF le 12/02/2016, rencontre MAAF/BCCB + MEEM/CGDD + INRA (C.Pellegrin) le 23/02/2016 + RMT-AF, APCA, AFAC le 24/02/2016

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 2

Améliorer le cadre réglementaire et juridique et renforcer les appuis financiers

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **2.5. Etudier les leviers fiscaux en faveur des plantations agroforestières**

Cette action s'appuiera sur un groupe de travail piloté par le MAAF qui analysera les possibilités de mesure(s) fiscale(s) spécifique(s) visant à contribuer au développement de l'agroforesterie. Tous les ministères concernés seront invités à participer à ces travaux, dont celui en charge des outre-mer.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/BCCB (C.Pinard)

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : MINEFI, autres services concernés du MAAF

Modalités de mise en œuvre : GT

Dispositifs, outils et documents de référence : cf propositions issues du rapport du CGAER

Éléments contribuant au financement : /

Indicateurs et livrables : propositions validées

Echéances : /

Volet outre-mer (si opportun) : non (cf discussion du 01/10/2015)

Etat d'avancement au 01/01/2016 : /
+ commentaires : /

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 3

Développer le conseil, la formation et la promotion de l'agroforesterie

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **3.1. Renforcer la place de l'arbre et de la haie dans les dispositifs de formation**

Cette action sera pilotée par le MAAF et s'appuiera sur des réflexions en cours autour des référentiels nationaux, en particulier ceux qui sont en cours de rénovation, avec l'inspection de l'enseignement agricole. Elle poursuivra le travail d'identification de toutes les formations et de tous les modules de formation à habilitation régionale, avec l'objectif de mutualiser, et si c'est pertinent, d'harmoniser cette richesse, dans un but d'amélioration qualitative des contenus. Elle poursuivra également le travail d'identification et d'harmonisation des activités d'agroforesterie menées sur les exploitations des établissements d'enseignement agricole, en lien avec les services compétents de la DGER et le RMT AgroforesterieS. Il sera par ailleurs nécessaire d'identifier et de valoriser les compétences extérieures à l'enseignement agricole, en particulier pour la formation des enseignants. Une enquête auprès des services de formation et développement des DOM devra rapidement compléter le panorama actuel.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/DGER (SDRICI/BDAPI)

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : réseaux du BDAPI, autres bureaux concernés de la DGER, Inspection de l'EA (Doyen, inspecteur en charge de l'AF, inspecteurs chargés des exploitations), DNA (CEZ de Rambouillet), Conseils régionaux, DRAAF/SRFD, AFAF, AFAC, RMT-AF (actions 4 et 5)

Modalités de mise en œuvre : GT déjà constitué le 05/06/2015, à compléter et à réunir autour d'objectifs nouveaux

Dispositifs, outils et documents de référence : tableau des EPLEFPA impliqués en AF sur leur exploitation, document de l'ENA de Rambouillet sur les formations à l'AF, CR du stage PNF de décembre 2015, MOOC sur l'AF (?), travaux des projets AGROFE et AGROFE-MMM ?

Éléments contribuant au financement : formations du PNF de la DGER, financements régionaux (à recenser)

Indicateurs et livrables : modules de formations (ex : formation à la gestion durable des haies, les 2-3-4/05/16 à Melle), projets sur exploitations d'établissements

Echéances : nouvelle formation PNF fin 2016, + projet de journée nationale fin 2016 ? (projet déjà évoqué le 05/06/2015)

Volet outre-mer (si opportun) : non (avis défavorable de la DGER, sauf si spécificités des établissements d'OM, à ce jour non démontrées)

Etat d'avancement au 15/05/2016 (après discussion avec IEA et associations, puis rencontre DGER - DGPE) : GT constitué, à réunir à nouveau pour poursuite du travail (en incluant les liens aux associations, une réflexion sur la notion de validation qualitative des formations, une réflexion sur les choix stratégiques à valider pour une cohérence en matière de formations à l'AF, etc) + commentaires : difficulté de concilier travaux nationaux et régionaux – Bien intégrer la formation continue des agriculteurs (cf FNSEA au COPIL du 31/05/2016)

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 3

Développer le conseil, la formation et la promotion de l'agroforesterie

3.2. Renforcer la structuration d'un réseau de conseillers agroforestiers sur le territoire

Cette action sera co-pilotée par l'APCA, l'AFAC-Agroforesteries et l'AFAF compétents dans le domaine du conseil agroforestier. L'objectif de bénéficier de la présence d'un conseiller dans chaque département de France sera poursuivi, car la situation actuelle montre une forte hétérogénéité et de grandes zones agricoles vierges de tout conseiller. Il sera également important de couvrir la diversité des systèmes agroforestiers.

État des lieux :

L'APCA, l'AFAF et l'AFAC-Agroforesteries animent chacun des réseaux de conseillers agroforestiers complémentaires par leur composition et les modalités d'animation. A l'heure actuelle, le réseau des Chambres d'agriculture compte 50 à 60 conseillers agroforestiers. L'AFAC-Agroforesteries fédère 95 organismes qui emploient environ 90 ETP pour des missions de conseillers agroforestiers, bocagers et bois-énergie. L'AFAF, à travers notamment les 10 programmes de développement régionaux et nationaux qu'elle coordonne et auxquels elle participe, fédère et est partenaire de plus de 100 structures de développement intervenant dans des missions d'expertise et de conseil technique, comme d'animation et de sensibilisation.

En comparant les bases de données et listes des partenaires associés des 3 têtes de réseaux, on observe un recouvrement assez faible entre les structures et conseillers identifiés dans chacun des réseaux, ce qui justifie pleinement un travail concerté.

Il apparaît important, à ce stade :

- 0 de bénéficier d'un référencement unique national des organismes et de leurs conseillers agroforestiers opérant sur les territoires,
- 1 de mutualiser les méthodes et outils d'inventaires (typologie commune) des conseillers agroforestiers et de leurs organismes pour faire valoir un panel national des compétences en matière de conseil, d'accompagnements en agroforesterie,
- 2 de travailler à une définition du métier de conseiller agroforestier qui soit commune et partagée mais qui mette, également, en évidence les spécificités de compétences et de champs d'intervention de chacun de ces conseillers,
- 3 De collaborer à l'amélioration de la montée en compétence des structures locales sur le conseil agroforestier & le développement.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : APCA (Y.Hannachi), Afac-Agroforesteries (P. Pointereau), AFAF (S.Lavoyer) et MAAF/DGPE/BCCB (C.Pinard)

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : PNR, RITA, CNPF, FPNRF, autres organismes territoriaux et/ou de développement.

Modalités de mise en œuvre : un Groupe de Travail sera constitué :

- 4 Il impliquera principalement l'APCA, l'AFAC-Agroforesteries et l'AFAF sur l'animation du groupe de travail et la proposition des actions à mettre en place.
- 5 Une consultation large auprès des différents réseaux des conseillers agroforestiers identifiés sera réalisée afin d'assurer le recensement et les critères associés à ce recensement : compétences, géographie, technique, structure...
- 6 Ce travail sera relayé par les animateurs régionaux du projet Réseau Rural Agroforestier Français, qui seront en charge de l'amélioration du recensement des conseillers agroforestiers dans chacune des régions.

Le répertoire doit être public et mis à jour annuellement. Il permettra aux agriculteurs comme aux conseillers de trouver facilement un interlocuteur. Il devra être le canal privilégié de communication sur l'état du conseil en agroforesterie (chacune des trois structures co-pilotes de l'action valorisera

l'outil sur son site web et incitera les autres à faire de même).

Dispositifs, outils et documents de référence : RMT, inventaires et analyses déjà réalisées dans les trois réseaux...

Éléments contribuant au financement : RRN, ONVAR Agroforesterie, Programme Général CasDAR APCA

Indicateurs :

- 7 évolution du nombre de conseillers agroforestiers et de structures-conseil
- 8 évolution du nombre de département avec au moins un conseiller agroforestier
- 9 nombre de consultations du répertoire et de la carte en ligne

Echéances : indicateurs annuels

Volet outre-mer (si opportun) : oui – cf APCA

État d'avancement au 31/05/2016 : prévoir 1ère réunion

Valorisation spécifique à l'action : Ce recensement sera capitalisé dans une base de donnée collective (chacune des structures pourra y entrer des données) et la mise en œuvre d'un outil de visualisation cartographique web

Livrables (liste non exhaustive) :

- 10 Référentiel des compétences associées au terme « valise » conseiller agroforestier
- 11 Répertoire de référencement
- 12 Outil cartographique de visualisation des ressources du répertoire (structures techniques, conseillers, compétences, etc.). Actualisation annuelle.

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 3

Développer le conseil, la formation et la promotion de l'agroforesterie

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **3.3. Renforcer le mouvement associatif autour d'une seule association nationale**

L'objectif de cette action est de poursuivre et de terminer le rapprochement entre l'AFAF et l'AFAC-Agroforesteries, pour clarifier le paysage associatif du secteur de l'agroforesterie. Ce rapprochement devrait se faire avec accompagnement par le CASDAR, au titre des organismes nationaux à vocation agricole et rurale. Parmi les priorités à venir pour ce mouvement associatif, on note le développement des échanges entre les membres via l'animation du réseau et la représentation unique auprès des pouvoirs publics. Cette association devra par ailleurs évaluer l'opportunité d'étendre ses activités ou partenariats aux DOM.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/DGPE/BCCB

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : autres services du MAAF/DGPE concernés (BAT, BDA), CGAAER (?), AFAF, AFAC, RMT-AF, APCA

Modalités de mise en œuvre : GT

Dispositifs, outils et documents de référence : dossiers ONVAR et RRN, travaux 2015

Éléments contribuant au financement : financements ONVAR et RRN

Indicateurs et livrables : dossiers et outils communs (au 01/01/2016 : dossier ONVAR 2015, puis dossier ONVAR 2016), puis rapprochement définitif

Echéances : dès que possible (cf ministre)

Volet outre-mer (si opportun) : non

Etat d'avancement au 15/05/2016 : réunions à reprendre dès levée des conditions + commentaires : /

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 3

Développer le conseil, la formation et la promotion de l'agroforesterie

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **3.4. Capitaliser et analyser les connaissances, synthétiser les informations dans les documents et outils de sensibilisation**

Cette action sera mise en oeuvre par les associations et contribuera à l'analyse des exploitations qui ont fait le choix de l'agroforesterie ainsi qu'aux facteurs qui les y ont incités. Dans ces optiques les nouveaux GIEE agroforestiers offriront un cadre de réflexion pertinent. Plus généralement, elle visera à capitaliser les informations et outils dans le domaine de la R&D mais aussi dans les domaines juridiques et réglementaires. Les données techniques, économiques et juridiques seront ensuite synthétisées et transférées. La professionnalisation des acteurs doit en effet passer par la rédaction de documents destinés à ceux qui seront en charge des plantations agroforestières et de leur entretien.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : AFAF

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : PNR, MEEM, APCA, RMT-AF (actions 2 et 4)

Modalités de mise en oeuvre : GT puis travaux de capitalisation des connaissances

Dispositifs, outils et documents de référence : dossiers ONVAR et RRN, bibliographie existante sur l'AF, travaux de réalisation d'une base de données par le RMT-AF

Éléments contribuant au financement : financements ONVAR et RRN

Indicateurs et livrables : nombre de publications sur l'AF recensées, nombre de publications de synthèse élaborées pour diffusion, base de données du RMT-AF

Echéances : cf dossiers RRN et ONVAR

Volet outre-mer (si opportun) : OUI si possibilité d'extension des activités associatives outre-mer.

Etat d'avancement au 15/05/2016 : cf dossiers ONVAR et RRN
+ commentaires : réunion RRN du 03/02/2016, RMT-AF le 24/02/2016

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 3

Développer le conseil, la formation et la promotion de l'agroforesterie

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **3.5. Conduire des opérations de promotion de l'arbre et de la haie**

Cette action sera mise en oeuvre par différents acteurs. Pour ce qui concerne le MAAF, le principe d'une journée nationale de l'agroforesterie sera poursuivi. L'organisation d'un événement de l'enseignement agricole et de la formation est en projet, comme l'est aussi l'organisation de divers événements de communication (qui pourraient être liés à l'action « un arbre, un habitant » du plan de relance paysagère), ou des opérations locales de plantation et/ou de coupes d'arbres en milieu rural. Tous les acteurs seront mobilisés, en particulier les associations qui se sont données pour objectif d'informer tous les publics en vue du développement de l'agroforesterie.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/DGPE/BCCB

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : AFAF, AFAC, APCA, MEEM, PNR

Modalités de mise en œuvre : mutualisation des données relatives aux événements

Dispositifs, outils et documents de référence : lettres des associations et autres structures concernées

Éléments contribuant au financement : à recenser pour analyse

Indicateurs et livrables : nombre d'événements recensés

Echéances : bilan annuel, au COPIL du plan

Volet outre-mer (si opportun) : oui (cf DMOM)

Etat d'avancement au 15/05/2016 : recensement réalisé à partir de la journée nationale du 17/12/2015 (cf document diffusé au comité de pilotage)
+ commentaires : /

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 4

Améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **4.1. Soutenir le développement de filières de valorisation des produits alimentaires et non alimentaires de l'agroforesterie**

Cette action s'appuiera sur le travail déjà réalisé sur ce sujet par les associations spécialisées en agroforesterie qui seront chargées de son pilotage. Elle visera d'une part à recenser, caractériser et analyser les expériences existantes et d'autre part à soutenir l'émergence de nouvelles initiatives locales et à les accompagner dans leur développement (assurer la traçabilité des produits, inclure l'agroforesterie dans les cahiers des charges, etc.). Le partage et transfert d'informations et d'expériences des territoires où des filières sont constituées vers les territoires non encore investis par l'agroforesterie sera important pour contribuer au développement de l'agroforesterie sur tout le territoire français.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : AFAF

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : AFAC, APCA, INAO, bureaux concernés du MAAF, PNR

Modalités de mise en œuvre : GT

Dispositifs, outils et documents de référence : se référer aux travaux de l'AFAF et de ses antennes régionales (cf buffet du 17/12/2015)

Éléments contribuant au financement : cf financements ONVAR et RRN

Indicateurs et livrables : nombre de projets portés

Echéances : /

Volet outre-mer (si opportun) : seulement si opportunité (cf vanille?)

Etat d'avancement au 15/05/2016 : 1ère réunion à prévoir
et commentaires : /

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 4

Améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **4.2. Développer des synergies avec les signes de qualité et autres formes de reconnaissance des produits**

Actuellement, divers organismes de gestion de signes de qualité s'interrogent sur la pertinence d'introduire certaines formes d'agroforesterie dans les cahiers des charges de leurs produits sous signe de qualité. Des expériences intéressantes existent déjà, avec par exemple des plantations de haies dans des vignobles en AOC ou dans l'aire de production du fromage de Maroilles. Sous l'égide du MAAF et en lien avec l'INAO, un groupe de travail sera mis en place avec pour objectif de recenser et analyser ces exemples puis de promouvoir cette approche afin de l'étendre à d'autres signes de qualité.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : INAO, PNR

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : bureaux du MAAF concernés (bureau de la qualité, BCCB), IFV et autres instituts techniques concernés, syndicats d'AOC et ODG concernés, Parcs nationaux, SOLAGRO

Modalités de mise en œuvre : GT, dans le cadre des travaux sur signes de qualité et projet agro-écologique

Dispositifs, outils et documents de référence : projet Casdar Vitiforest, cahiers des charges des AOC et AOP pionnières (Maroilles, Saumur-Champigny, etc), documents constitutifs de la « marque PNR ».

Éléments contribuant au financement : /

Indicateurs et livrables : nombre d'appellations concernées

Echéances : /

Volet outre-mer (si opportun) : oui si opportunités (réflexions en cours pour miel et vanille)

Etat d'avancement au 15/05/2016 : réunion restreinte (MAAF + INAO + FPNRF) le 09/06/2016 et commentaires : nécessité d'un recensement et d'une analyse de l'existant, avec l'INAO.

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 4

Améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable

4.3. Mettre en place des plans de gestion durable des systèmes agroforestiers et promouvoir la reconnaissance « bois agroforestier géré durablement »

L'APCA et les associations d'agroforesterie ont déjà largement contribué à la réflexion sur ce sujet, au moment où se développent des projets d'utilisation de bois comme source d'énergie. Sous le pilotage des professionnels et des associations, le groupe de travail déjà actif sera donc poursuivi afin de proposer des solutions opérationnelles. La reconnaissance d'une « gestion durable » devra pouvoir prendre une forme adaptée aux différents objectifs et acteurs.

Etat des lieux :

Aujourd'hui, le bois issu du bocage, de la haie, de l'agroforesterie... ne peut afficher sa durabilité et sa gestion durable de l'amont à l'aval que par, au mieux, des chartes de bonnes pratiques. Or ces chartes ne garantissent rien de plus qu'une intention de gestion durable de la haie puisque aucun contrôle n'est effectué. Les gestionnaires d'arbres hors forêt n'ont aujourd'hui aucun outil permettant de garantir cette gestion durable de l'amont à l'aval de la filière ; il leur est par conséquent, et de plus en plus régulièrement, impossible de répondre aux appels d'offre des collectivités pour leur approvisionnement en bois local.

Et pourtant, ce bois « agricole » est présent sur près de 600 000 km en France et représente en volume moyen 93m³/km soit près de 65 millions de m³ (Source : Solagro). Pour le seul exemple de la Basse-Normandie, l'arbre hors forêt représente un volume sur pied de 22,8 millions de m³ soit 20 % du volume de bois de la région. Il s'agit de bois local, pour lequel on peut avoir une présomption de gestion durable et qui pourtant est aujourd'hui non certifiable.

Pilotage : MAAF/BCCB

Pilotes opérationnels et personnes référentes : APCA (Y.Hannachi), AFAC (Paule Pointereau)

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) :

- Représentants de l'administration : plusieurs bureaux du MAAF
- Représentants des producteurs : JA, FNSEA, Coordination rurale, Confédération paysanne, AFAF
- Représentants du monde des usagers : FNE, ANPP (Pôles d'équilibres territoriaux et Pays), ADEME, FPNRF
- Représentants des transformateurs : SCIC, CUMA, représentants des ETA / ETF

Modalités de mise en œuvre : poursuite et élargissement de GT existants, 3 chantiers à mener en parallèle

A - Le plan d'aménagement et de gestion durable (*Pilote APCA, co-pilote AFAC-A*)

- Objectif : simplifier la vie des agriculteurs face à la prise en compte de tous les intérêts de la haie, proposer une démarche globale de prise en compte et de gestion des éléments arborés avec dimension d'amélioration sur la durée.

- Spécificités : document opposable – permettre de ne pas se trouver en porte-à-faux, prise en compte toutes les spécificités de la haie (yc « mille-feuille réglementaire)
- Méthode de travail : un premier document martyr de cadrage a été proposé par le réseau des Chambres d'agriculture. Il est proposé à l'AFAC-A, puis sera partagé avec une liste de personnes cibles (identifiées dans la section « partenaires et personnes référentes ») .
- *Risque : tomber dans l'élaboration d'un outil réglementaire qui induirait deux conséquences : (1) la création d'un outil minimaliste et (2) la création d'un outil obligatoire, ce qui n'est pas l'objectif.*

B - La certification de la gestion durable (cadre et règles de la certification) [A] et certification du produit [B] (Pilote AFAC-A, co-pilote APCA)

- Contexte : Il y a une défiance sur le territoire, de nombreux décideurs ne font pas confiance aux opérateurs de territoire pour gérer le bocage. Il n'y a pas de CDC reconnu pour cette certification.
- Objectif : Définir et fixer les points de contrôle sur la partie « exploitation & commercialisation » / évaluer de la réalisation des PAGD / assurer la promotion d'un produit avec des qualités intrinsèques et des garanties
- Spécificités : cette certification devra être reconnue, pour les haies, par les autorités compétentes comme équivalente aux certifications PEFC / FSC en forêt.
- Méthode de travail : à partir du travail mené en Bretagne sur des indicateurs et des groupes d'indicateurs de gestion durable, un travail de réflexion du même type sera engagé auprès de groupes d'agriculteurs pré-identifiés. Méthodes, cahier des charges, indicateurs et chaîne de contrôle devront être récoltés dans cette première phase de mobilisation. Un travail de mise en commun de ces indicateurs sera réalisé dans un second temps, d'abord au niveau régional, puis au niveau national (échange de savoir et de méthodes). Un socle commun national pourra alors être défini.
- Risque : méthodologie longue à mettre en place. Attention à bien faire la différence entre cahier des charges et critères de durabilité (= points de contrôle)

C - Mener une réflexion sur la stratégie d'impact sur les décideurs

- Objectif : Assurer une bonne compréhension des enjeux et une cohérence d'action entre les parties prenantes du sujet : MAAF, MEDDE, ADEME, ARF ...
- Spécificités : action politique. A mener avec pédagogie auprès de ses destinataires.

- Méthode de travail : Communication en comité de pilotage « PNA-AF »
- Risque : cette action est une action centrale du dispositif. Sans celle-ci le reste des actions menées pourrait devenir inutile...

Dispositifs, outils et documents de référence : cf. travaux existants

Éléments contribuant au financement : RRAF

Indicateurs : validation finale d'outil(s) de certification

Volet outre-mer (si opportun) : non, sauf si opportunité spécifique (bois tropicaux)

Etat d'avancement au 31/05/2016 : travaux en cours, les deux premiers chantiers ont démarré

Echéance : travaux à mener en 2016-17 maxi.

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 4

Améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **4.4. Développer la démarche nationale de production de plants d'arbres et d'arbustes d'origine locale**

Cette action doit permettre d'aboutir à la finalisation des travaux de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN) et de l'Afac-Agroforesteries, et sera pilotée par ces acteurs. L'objectif est le développement, dans toutes les régions biogéographiques, de projets de production de plants sous la marque « Végétal local ». Il s'agira d'obtenir des récoltes stabilisées par région d'origine et de développer la production de plants d'origine locale par des pépinières de niche ou des pépinières de plus grande envergure pour répondre à de grands chantiers. Ces productions seront garanties d'origine locale par le label « Végétal local », déposé par la FCBN à l'INPI sous forme de marque collective simple.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : FCBN et Afac-Agroforesteries

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : Plante et Cité, autres bureaux du MAAF concernés (DGAL), pépinières et autres acteurs locaux, MEEM (bureaux Flore et Trame verte & bleue), interprofession Val'hor, entreprises partenaires : EDF, RTE, TIGF (Transporteur de Gaz), UNPG (union des producteurs de granulats), CNR (Compagnie nationale du Rhône), VNF (Voies navigables de France), Fondation l'Occitane. De plus, les partenaires du projet sont représentés par les membres du comité de marque du projet :

Collège des producteurs : Union française des semenciers, Groupement national interprofessionnel des semences et des plants, Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs, Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières, Syndicat national des pépiniéristes forestiers, association française des cueilleurs, haies vives d'Alsace.

Collège des utilisateurs : Réseau de transport d'électricité, Electricité de France, Union nationale des entreprises du paysage, Union des professionnels du génie écologique, Association des régions de France, Association des ingénieurs territoriaux de France.

Collège des prescripteurs : Association française des ingénieurs écologues, Association française pour le génie biologique, Fédération française du paysage, CINOVA-TEN, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

+ scientifiques (de l'Université d'Avignon - IMBE), d'Agro-Paris-Tech, de l'ONF/PNRGF : pole national des ressources génétiques forestières), de l'IRSTEA Grenoble, de l'Institut technique de l'horticulture, du Groupement d'étude des variétés et des semences).

Modalités de mise en œuvre : poursuite du projet en cours.

Axes de travail :

- Assurer la vie du label Végétal local, grâce à une gouvernance élargie ;
- Communication sur les labels et l'entrée d'une nouvelle gamme de végétaux ;
- Appui à l'émergence des filières de végétaux labellisés ; aussi bien sous forme de plants forestiers (pépinières forestières) que de plants de grande taille (pépinières d'élevage),
- Recensement des acteurs engagés ou souhaitant s'engager dans la filière ;
- Structurer et animer les filières (au niveau national et régional) et leur donner une visibilité ;
- Mettre en relation les acteurs (récolteurs, pépiniéristes, planteurs) pour permettre la montée en puissance de l'utilisation des plants certifiés dans les remplantations bocagères ;
- Permettre aux planteurs de disposer de cahiers des charges leur permettant de se fournir en plants labellisés,
- Actualisation des cahiers de récolte

Dispositifs, outils et documents de référence : sont disponibles, sur le site internet dédié au projet (www.fcbnn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles), l'ensemble des documents de référence du projet : règlement d'usage du label, référentiel technique du label, liste des régions d'origine et correspondance pour chaque commune française, lettres d'informations du projet (5 parues en Janvier 2016), liste des végétaux labellisés, carte des structures ayant eu le droit d'utiliser le label pour leurs végétaux, document de projet 2015-2017, feuille de route 2016, communiqués de presse, dossiers de candidature pour le label, carte interactive des labellisés par région d'origine. Sur le site de l'Afac-Agroforesteries, (<http://afac-agroforesteries.fr/>) sont également disponibles : classeur pour la récolte et la mise en culture des principales espèces, cahier des charges des sites de récolte, mémoire juridique de l'accès à la ressource, boîte à outils de formation et sensibilisation des acteurs de la filière, carte interactive des acteurs impliqués dans la filière d'arbres et d'arbustes « Végétal local » par région d'origine.

Éléments contribuant au financement :

Subventions du MAAF (9000 € en 2015 + 9000 € en 2016),
2016 : prévision de budget

Indicateurs : Nombre de pépiniéristes impliqués, nombre de récolteurs impliqués, nombre de zones géographiques concernées par des productions, nombre d'espèces labellisées, nombre de communications à des conférences ou salon professionnels, nombre de réunions de comité de marque, nombre de jours d'appui à des filières émergentes en région, nombre de lettres d'informations produites et nombre de destinataires

Echéances :

Phase 2015-2017 :

- Bilan annuel d'activité
- Comptes-rendus des réunions du COPIL, du comité de suivi et du comité de marque

Phase 2017-2020 :

- Type de gouvernance mise en place
- Bilan annuel d'activité

Volet outre-mer : oui :

- développer la marque « Végétal local » outre-mer, via conservatoires spécialisés (et prise en compte de la notion de végétaux endémiques) ;
- définir des régions d'origine pour chaque territoire ou département à l'outre mer ;
- Recenser et affiner la connaissance des projets à l'outre-mer pour favoriser l'adhésion à Végétal local ;
- Faire participer les acteurs de l'outre-mer à la gouvernance du projet Végétal local.
- Contact pris avec le CBN des Mascariens – Ile de la Réunion (L.Gigord / C.Pinard – 11/05/2016)

Etat d'avancement au 15/05/2016 :

COPIL le 12/01/2016 (MAAF/BCCB présent),

Evénement au Salon du végétal d'Angers le 16/02/2016 (MAAF/BCCB présent),

Prochain comité de marque le 26 mai 2016 puis autre comité à l'automne 2016.

11 entreprises produisant des végétaux labellisés.

15 dossiers en cours d'étude pour une labellisation des productions.

4 à 8 nouveaux dossiers attendus courant 2016.

Réunion à prévoir à l'automne avec INRA et AFAF (demande du comité de pilotage du 31/05/2016)

Commentaires :

Action commencée en 2012 pour le projet 'flore-locale & messicoles', puis projet 2015-2017 en cours, labels déposés, gouvernance et outils de suivi déjà en place depuis début 2015.

Place de l'enseignement agricole (EPLFPA Angers, etc) à relier à l'action 3.1

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 5

Promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **5.1. Promouvoir le développement de l'agroforesterie au niveau européen**

Cette action comprendra deux volets. D'une part, il s'agira de participer activement aux travaux de l'association européenne EURAF via les membres actuels français (AFAF) et, d'autre part, d'échanger avec les partenaires institutionnels des autres Etats membres, dans le cadre des discussions en cours sur l'agro-écologie, prévues par le projet agro-écologique. Les discussions pourront porter sur les modalités de prise en compte de l'agroforesterie dans la PAC actuelle et future. Le lien pourra être fait avec le travail au niveau national dans le cadre de l'action 2.1 du présent plan (élaborer des propositions sur les dispositifs d'aides, en particulier en vue de la PAC post 2020).

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/DGPE/BCCB

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : INRA, AFAF, ICRAF, CE (DG-Agri), autres bureaux du MAAF concernés (BUE), APCA

Modalités de mise en œuvre : travaux du stage de M.Toppani, relations entre EURAF et partenaires français

Dispositifs, outils et documents de référence : bibliographie à réaliser dans le cadre du stage, documents du projet AG-Forward

Éléments contribuant au financement : financement du stage, subvention accordée à l'EURAF par le MAAF pour le séminaire de mai 2016 (5000 €), autres crédits européens ou nationaux à identifier

Indicateurs et livrables : budget, aides perçues, publications issues de l'action ou des relations européennes.

Echéances : séminaire EURAF du 25 au 27 mai 2016, restitutions M.Toppani, puis séminaires annuels

Volet outre-mer (si opportun) : non (sauf cas particulier)

Etat d'avancement au 15/05/2016 : stage de M.Toppani commencé le 01/02/2016
+ commentaires : thème exact du stage précisé et validé par le MAAF le 03/03/2016, après rencontre des partenaires majeurs. Restitution le 04/07/2016

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 5

Promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **5.2. Promouvoir le développement de l'agroforesterie au niveau international**

Cette action visera à promouvoir l'agroforesterie dans différentes enceintes internationales. En ce qui concerne la FAO, il s'agira d'inscrire l'agroforesterie à l'ordre du jour du programme de travail pluriannuel sur l'agro-écologie lancé dans le cadre du plan d'action global sur l'agro-écologie (Action 1 : lancer un programme de travail pluriannuel à l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)). Suite à la COP 21, il s'agira de promouvoir l'agroforesterie dans le cadre de la mise en oeuvre de l'initiative 4/1000 (modalités détaillées en cours de discussion). Enfin, la promotion de l'agroforesterie pourra se faire dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Cette action sera pilotée par le MAAF, en lien avec les acteurs nationaux de l'agroforesterie et les acteurs de la coopération au développement (notamment le Ministère des affaires étrangères et l'Agence française de développement). Un état des lieux des expériences aux niveaux international et européen sur la question de l'agroforesterie sera réalisé par le MAAF dès 2016.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/DGPE/BCCB

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : autres bureaux du MAAF concernés, conseillers agricoles des ambassades, FAO, AFD

Modalités de mise en œuvre : suivi des actions et événements internationaux sur le sujet, travaux de la stagiaire du MAAF M.Toppani en 2016

Dispositifs, outils et documents de référence : bibliographie à réaliser dans le cadre du stage

Éléments contribuant au financement : crédits du stage DGPE - 2016

Indicateurs et livrables : nombre d'événements, de publications, de rencontres sur la thématique

Echéances : /

Volet outre-mer (si opportun) : à relier aux activités relatives à l'agroforesterie tropicale, si opportunités

Etat d'avancement au 15/05/2016 : stagiaire M.Toppani commencé le 01/02/2016 et commentaires : cadre du stage précisé et validé le 03/03/2016 après rencontre avec partenaires. Restitution le 04/07/2016

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 5

Promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **5.3. Développer la recherche sur l'agroforesterie au niveau européen et international**

Le PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation) a pour objet de développer des projets européens de recherche (projets «H2020»). Dans ce cadre, l'état des lieux des recherches en agroforesterie sera réalisé grâce à un « focus group » du PEI. Il pourra, à terme, être envisagé de constituer un réseau thématique qui permettrait de contribuer efficacement aux collaborations européennes sur l'agroforesterie, en lien avec l'association européenne d'agroforesterie déjà existante (EURAF). L'agroforesterie tropicale, spécifique des DOM, bénéficie d'importants réseaux de recherche et développement à l'international mais d'une faible structuration au niveau national. Les acteurs ultramarins, de fait spécialisés en agroforesterie tropicale, auront donc un rôle central à jouer dans le développement de projets internationaux.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/DGPE/BCCB + INRA

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : ICRAF, EURAF, CIRAD, AFAF, partenaires étrangers (à identifier), autres bureaux du MAAF concernés (DGPE + DGER), ACTA, APCA, ARF ? (pour FEADER)

Modalités de mise en œuvre : mise en œuvre du focus group du PEI, travail préparatoire à la création d'un réseau thématique du PEI.

Dispositifs, outils et documents de référence : cf documents de la CE et du PEI

Éléments contribuant au financement : si objectif atteint, crédits européens à évaluer (+ FEADER pour groupes opérationnels ?) + crédits du stage DGPE - 2016

Indicateurs et livrables : projets fédérateurs, crédits de recherche obtenus (y compris focus group)

Echéances : fin 2016 pour focus group, 14/02/2017 pour réseau thématique (via le séminaire – EURAF de fin mai 2016?)

Volet outre-mer (si opportun) : a priori non

Etat d'avancement au 15/05/2016 : focus group en attente de confirmation – Organisation européenne à préparer et commentaires : /

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 5

Promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international

n°, intitulé et descriptif (cf plan) : **5.4. Développer les échanges pédagogiques européens et internationaux sur l'agroforesterie**

Sous l'égide des réseaux géographiques de la DGER, cette action visera à développer les échanges pédagogiques internationaux sur le thème de l'agroforesterie. Cette action doit permettre d'aborder les questions d'agroforesterie sous un angle différent et de favoriser des échanges avec des travaux et projets agroforestiers développés par d'autres pays. Pour l'Europe, ces projets pourront s'inscrire dans le cadre des financements Erasmus.

Pilote(s) et personne(s) référente(s) : MAAF/DGER/SDRICI (BDAPI)

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) : autres bureaux du MAAF concernés (entre autres BCCB : C.Pinard), réseaux géographiques de la DGER, conseillers agricoles en ambassades, partenaires associatifs (AFAF, AFAC-Agroforesteries, France-Europea), ICRAF (?), EURAF (?), APCA

Modalités de mise en œuvre : promotion des mobilités internationales (de groupes ou individuelles) thématiques, participation aux travaux des réseaux en place de la DGER, dans le but d'identifier les partenaires potentiels (surtout des établissements d'enseignement et des instituts techniques spécialisés), et de mobiliser des compétences pour valoriser entre autres le système français à l'international.

Dispositifs, outils et documents de référence : documents ERASMUS pour recherche de financements, projet AGROFE

Éléments contribuant au financement : financements ERASMUS

Indicateurs et livrables : nombre de mobilités, de propositions et de projets (y compris d'éducation au développement), base de données de maîtres de stage

Echéances : bilans avec animateurs DGER, éventuellement réflexion (à moyen terme) sur un événement fédérateur pour un regroupement ?

Volet outre-mer (si opportun) : non (et DGER défavorable), sauf si lien précis à la mission de coopération internationale (exemple : réseau Océan Indien de la DGER)

Etat d'avancement au 15/05/2016 : cf travaux en Rép. Tchèque, Sénégal, Madagascar et commentaires : rencontre DGER (BDAPI – N. de Turckheim + BRECI – B.Wybrecht) + DGPE (BCCB – C.Pinard) le 26/02/2016, échanges avec France-Europea.